

ÉTAT DE SITUATION

Sujet : Sacs de mazout – Irving Whale – Les Îles-de-la-Madeleine

Problématique :

En 1970, la barge Irving Whale sombrait dans le golfe du Saint-Laurent avec à son bord près de 4 300 tonnes de mazout de type *Bunker C* et 7 500 kg d'huile isolante contenant des BPC. Une partie de la cargaison a été déversée dans l'environnement. Il s'en est suivi un échouement approximatif de 200 tonnes de mazout (avec lesquels s'étaient mélangés environ 150 kg de BPC) sur les plages des Îles-de-la-Madeleine. Le tout était réparti sur une distance de 80 km.

Une opération de récupération a alors été entreprise par la Garde côtière canadienne (GCC) et tout le matériel souillé a été récupéré dans des sacs de plastique et enfoui dans les dunes des Îles-de-la-Madeleine, propriété du gouvernement du Québec. On estime qu'entre 150 000 et 200 000 sacs de sable mêlé à ce mazout ont ainsi été enfouis sur différents sites à proximité des échouements. La barge, quant à elle, a été renflouée en 1996 avec ce qui restait de sa cargaison.

Avec le temps, le travail de l'érosion a tôt fait de mettre à jour une partie des sacs enfouis. Ainsi, à chaque fois qu'un tel événement est recensé, la GCC prend en charge le dossier et procède à la récupération et à l'élimination des sacs et à la remise en végétation de la dune affectée. Depuis 1996, une trentaine de cas ont ainsi été signalés.

En mars 2009, la GCC a présenté un plan d'action au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Ce plan d'action comporte trois volets, un portant sur le suivi de l'eau potable à Pointe-aux-Loups, un sur une réévaluation scientifique du comportement des BPC dans l'environnement et, finalement, un dernier portant sur la détection des sites. Divers échanges ont eu lieu entre la GCC et les ministères concernés (DSP, MSP, Environnement Canada, Pêches et Océans). Le MDDEP a notamment commenté la procédure opérationnelle de la GCC dans les cas de découvertes des sacs, dans l'objectif de s'assurer que la réglementation provinciale soit respectée lors des opérations à venir. Ce plan d'action a été présenté à la population des Îles-de-la-Madeleine en décembre 2009.

Le plan d'action prévoit qu'à chaque découverte de sacs, la GCC mettra en branle sa procédure opérationnelle pour éliminer les matériaux contaminés et stabiliser la dune sur les sites d'opération. La conclusion de ce plan d'action est qu'il n'y aura pas d'opération systématique de repérage et d'enlèvement de tous les sacs enfouis, étant donné les difficultés de détection, la fragilité des milieux dunaires et les risques d'érosion.

En décembre 2010, la GCC a soumis au Ministère une nouvelle procédure qui tient maintenant compte des préoccupations concernant l'échantillonnage des sols avoisinant les sacs de mazout lors de la récupération de ceux-ci. Cette nouvelle procédure a été appliquée pour les interventions réalisées depuis 2010. Le 18 avril 2013, la GCC a présenté au MDDEP le rapport de cette étude portant sur la caractérisation de sites d'intervention. Cette étude démontre l'absence de migration de contaminant à l'extérieur des sites d'intervention.